

15ème législature

Question N° : 9382	De M. Gilles Lurton (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées (Mme la SE auprès de la ministre)		Ministère attributaire > Armées (Mme la SE auprès de la ministre)
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > Situation des harkis	Analyse > Situation des harkis.
Question publiée au JO le : 19/06/2018 Réponse publiée au JO le : 06/11/2018 page : 9956		

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées sur la situation des harkis. Un groupe de travail avait été mis en place conformément aux engagements du Président de la République. Ce groupe était chargé d'évaluer les dispositifs de reconnaissance et de réparation et prendre en compte la situation socio-économique des harkis. Il devait proposer des mesures afin de permettre la préservation de la mémoire et une réparation adaptée aux situations diverses que rencontrent les harkis et leurs familles. Ce groupe devait rendre ses conclusions en mai 2018 et prévoir des pistes pour un nouveau plan en faveur des harkis. Aussi, il souhaite en connaître les conclusions, l'évaluation des besoins budgétaires nécessaires à la mise en place de ce nouveau plan d'action et si le Gouvernement entend le mettre en œuvre dès le budget 2019.

Texte de la réponse

Conformément au souhait exprimé par le Président de la République, la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées a constitué, au début de l'année 2018, un groupe de travail dédié aux harkis réunissant deux parlementaires, des représentants d'associations et des services de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. Ce groupe de travail s'est vu confier la mission d'évaluer les dispositifs de reconnaissance et de réparation mis en œuvre en faveur des harkis et de formuler des propositions de nature à permettre une préservation de la mémoire et une réparation adaptée aux situations que rencontrent les intéressés et leurs familles, soit par le biais de l'évolution des dispositifs existants, soit par celui de l'instauration de dispositifs spécifiques. Le président et le rapporteur du groupe de travail ont réuni l'ensemble de ses membres à une dizaine de reprises. Ils se sont par ailleurs déplacés en de nombreux endroits du territoire national en vue de rencontrer des harkis et leurs proches. Ce travail approfondi de concertation a abouti à la rédaction d'un rapport, remis le 17 juillet dernier à la secrétaire d'État et aujourd'hui consultable sur le site internet du ministère des armées. Ce document contient 56 propositions en faveur des harkis et de leurs familles (40 d'entre elles relèvent des domaines de la reconnaissance et de la mémoire, les 16 autres ont vocation à compléter l'œuvre de réparation et à renforcer la solidarité à l'égard des personnes concernées). Ces diverses propositions ont été examinées et ont pour la plupart été validées. Les nouvelles mesures ont été annoncées par la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, le 25 septembre dernier, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis, notamment une augmentation de 400 euros de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère et la création d'un fonds de solidarité au profit des enfants de harkis. Ces mesures prendront effet dès 2019, après l'adoption du projet de loi de finances par le Parlement.